

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS
réf : 201906C

Séance du 27 juillet 2019

Date convocation : 19 juillet 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Excusés : 2

Absent : 1

Votants : 9

L'an deux mille dix-neuf et le samedi vingt-sept juillet, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie SIMPSON, Maire.

Présents : Cinthya ARENAS, Philippe BUSSIERE, Marie-Christine CHEUZEVILLE, Valérie CHRISTEN, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

Excusés : François ARCANGELI (procuration à Sylvie SIMPSON) et Eric RIET

Absent : Francis PRADERE

Secrétaire de séance : Céline SALVIAC MALBERT

Objet : Modification tarifs concessions du site cinéraire dans la forêt d'ARBAS

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 15 février 2019 concernant la création d'un site cinéraire dans la forêt communale d'ARBAS et propose de modifier les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif des concessions comme suit :

- Concession un arbre pour une urne : 250 €
- Concession un arbre pour deux urnes : 500 €
- Concession un arbre pour cinq urnes : 1 000 €
- Concession un arbre pour dix urnes : 2 000 €
- Dans emplacement collectif de dix concessions, la concession une urne : 200 €
- Dans emplacement collectif de cinq concessions réservées aux enfants jusqu'à l'âge de trois ans, la concession une urne : 175 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sylvie SIMPSON